**Annexe n°5 au Règlement de consultation**

**Cadre des Réponses Techniques**

Préambule :

Les prestataires doivent indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu’ils comptent adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document.

Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints et listés à la fin du présent document, cependant ces annexes devront se limiter aux documents suivants (liste exhaustive) :

* Mode opératoire détaillé
* CV des intervenants, expériences significatives et références
* Organigramme fonctionnel pour l’opération
* Planning

Il est rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché. A ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.

Les dispositions proposées par le candidat et figurant au présent mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.

En cas de groupement candidat, ou de sous-traitance, le candidat produit un seul mémoire technique. Dans le cas inverse seul le mémoire du mandataire sera pris en compte.

**Entreprise (ou groupement d’entreprise) : …………………………………………………………………………..…………**

**Rédacteur (nom et fonction dans l’entreprise) : ………………………………………………………………………………**

1. **Pertinence de la proposition et Qualité de la fourniture : (sur 20 points)**

Il est attendu dans ce paragraphe une présentation de la configuration de la salle de restaurant ainsi que la liste des matériaux, matériels mis en œuvre et les fiches techniques correspondantes.

* **Configuration de la salle de restaurant**

*Le soumissionnaire devra fournir un plan de la salle de restaurant détaillant l’ensemble des espaces et les principes de circulation.*

*Nota : Pour plus de lisibilité, le plan est à fournir en annexe du présent mémoire technique*

* **Qualité de la fourniture et des matériaux**

*Le soumissionnaire devra indiquer les systèmes constructifs et les matériaux employés des modules. Tous les matériels et matériaux feront l’objet de fiches techniques. Il sera notamment spécifié la constitution des parois des bungalows.*

*Nota : Les fiches techniques des matériaux et/ou matériel prévu dans le cadre du projet sont à fournir en annexe du présent mémoire technique*

1. **Méthodologies des travaux : (sur 10 points)**

Il est attendu dans ce paragraphe une description détaillée de l’organisation mise en place, les procédés d’exécution envisagés pour la réalisation des travaux sur le site du CEA.

* **Procédés d’exécution envisagés pour l’installation des modules.**

*Le soumissionnaire devra décrire les procédés d’exécution envisagés pour l’installation des modules. Il devra préciser les moyens utilisés pour la mise en place. Il devra également fournir un plan d’installation de chantier en cohérence avec le plan VRD prévoyant une plateforme pour accueillir une grue.*

*Nota : Pour plus de lisibilité, le PIC doit être joint en annexe du présent mémoire technique*

* **Méthodologie** **précise pour le montage et l’équipement des modules après mise en place.**

*Le soumissionnaire devra préciser l’ensemble des interventions qui seront effectuées sur site afin de parfaire le montage et l’aménagement du restaurant.*

* **Procédés d’exécution envisagés pour le repli des modules.**

*Le soumissionnaire devra décrire les procédés envisagés pour le repli des modules. Il devra préciser les moyens utilisés pour la manutention.*

* **Mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène sur le chantier (des ouvriers et des tiers) pendant et hors des horaires de travail (sécurité incendie, sécurisation des zones de circulations d’engin, …)**

*Il n’est pas demandé dans cet item le descriptif de la politique HSE de l’entreprise, mais le descriptif des mesures spécifiques concrètes appliquées à ce chantier*

1. **Organisation et moyens humains: (sur 5 points)**

Il est attendu dans ce paragraphe une description détaillée de l’organisation et des moyens que s’engage à mettre en œuvre le soumissionnaire pour garantir la bonne exécution du marché.

* **Identification du responsable du marché (interlocuteur principal), présentation de sa qualification, de ses compétences et de ses références démontrant la capacité à prendre en charge cette opération :**

*Nota : Le CV à fournir en annexe du présent mémoire technique*

* **Présentation des moyens humains que l’entreprise prévoit dans le cadre des travaux**

*Dans ce paragraphe, il sera détaillé à minima les éléments suivants :*

* *Organigramme fonctionnel de l’équipe affectée à ces travaux*
* *Le nombre de personnes affectées au travaux concernés (mini et maxi selon les phases)*
* *Fourniture des CV de l’ensemble de l’encadrement de chantier détaillant : l’ancienneté dans l’entreprise, la qualification, l’autonomie, les responsabilités et des expériences sur des chantiers comparables*
* *Les qualifications du personnel exécutant les travaux*
* *L’identification du recours à la sous-traitance*

## Planning et délais : (sur 10 points)

* **Présentation d’un planning détaillé des travaux**

*Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé et de l’exécution des prestations, en indiquant les différentes phases ainsi que leur durée prévisionnelle. Le planning devra respecter les différentes dates jalons de l’opération prévues dans le projet de marché, sous peine d’irrégularité de l’offre.*

*Nota : Pour plus de lisibilité, le planning doit être joint en annexe du présent mémoire technique.*

* **Identification des jalons de l’opération**

*Le soumissionnaire devra identifier les jalons de l’opération et expliquer la pertinence de son planning par rapport à ces jalons.*

1. **Mesures Environnementales: (sur 5 points)**

* **Mesures prévues en termes d’environnement**

*Le soumissionnaire devra préciser les mesures qu’il s’engage à prendre pour diminuer l’empreinte environnementale du projet, notamment en terme de réemploi des matériaux et maitriser les consommations d’énergie durant toute la phase d’exécution des travaux. Il devra notamment indiquer les mesures qu’il prendra tout au long de l’opération, notamment en terme de gestion des déchets, de réemploi, de matériaux et d’optimisation des consommations énergétiques.*